

LIMOGES METROPOLIE

De 22 MAI 2024

Le Président de la Limoges Métropole

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme de Isle.

N° 202400239

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'aménagement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,
VU la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 12 mai 2023 approuvant la révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme de Isle,
VU le décret du Ministre de l'Intérieur du 10 mai 2014, dérogant Mme Spire N°0000000000, en qualité de commissaire enquêteur.

ARRÊTÉ

Article 1. Il y a lieu, conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, de procéder à la révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Isle. Cette révision consiste à modifier une zone Urbaine versée (ZU) en zone Urbaine générale (ZUG) pour la réalisation d'une zone d'habitat collectif.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limoges Métropole du lundi 22 juin 2024 au lundi 24 juin 2024 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Article 2. Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du lundi 22 juin 2024 au lundi 24 juin 2024 inclus aux dates et aux lieux suivants :

- Mairie de la commune de Isle pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux du public : le lundi de 08h00 à 18h00, du mardi au jeudi de 08h00 à 17h00 et de 18h00 à 19h00, et le vendredi de 08h00 à 17h00
- Au siège de Limoges Métropole du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Isle (https://www.isle-nv.fr) et sur le site internet de Limoges Métropole (https://www.limoges-metropole.fr). (enquête publique n°1).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture du public.

Article 3. Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges a désigné Mme Spire N°0000000000, chargée d'études en urbanisme et aménagement en matière, en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susdite.

Article 4. Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public à la mairie de la commune de Isle.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme de Isle

1 DOCUMENT - Publié le 23 Mai 2024



ARR_URBA_202400239_OUVERTURE_ENQUETE_PUBLIQUE_REVISION_ALLEGEE_4_PLU_ISLE.pdf
(.pdf, 188,7 Ko)



TÉLÉCHARGER